

La Lettre de **PARLY**



BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON DES CO-PROPRIETAIRES ET RESIDENTS



UNE NOUVELLE EQUIPE

PARLY 2 vieillit bien, les Parlysiens aussi, merci ! Comme dans toute communauté, il existe chez nous beaucoup de "bons" et peu de "méchants". On parle très peu des premiers et les seconds font trop parler d'eux.

Lors des contacts avec les responsables d'autres grands ensembles, il est confirmé que l'image de PARLY 2 est toujours bonne, que son fonctionnement est souvent envié. Et que l'encadrement juridique dont la Copropriété bénéficie afin de respecter la loi étonne par sa rigueur.

Le nouveau Bureau élu en Janvier dernier poursuit la tâche du précédent, animé pendant dix ans par Jean-Pierre BARRERE, qui a mis en place une structure efficace.

Sur cette lancée, la nouvelle équipe s'attachera à renforcer l'harmonie et la qualité de notre patrimoine, accélérer la modernisation de notre gestion. L'époque des grands projets doit laisser place à la préparation des mutations de notre fonctionnement.

Parmi les priorités, une réflexion devra être conduite avec les pouvoirs publics en vue de surmonter les problèmes inhérents à l'importance de Parly 2 face à une loi élaborée pour des ensembles de taille plus modeste.

Michel PRADAUD
Président du Conseil Principal

AVENIR DE PARLY 2 UNE DECISION CAPITALE

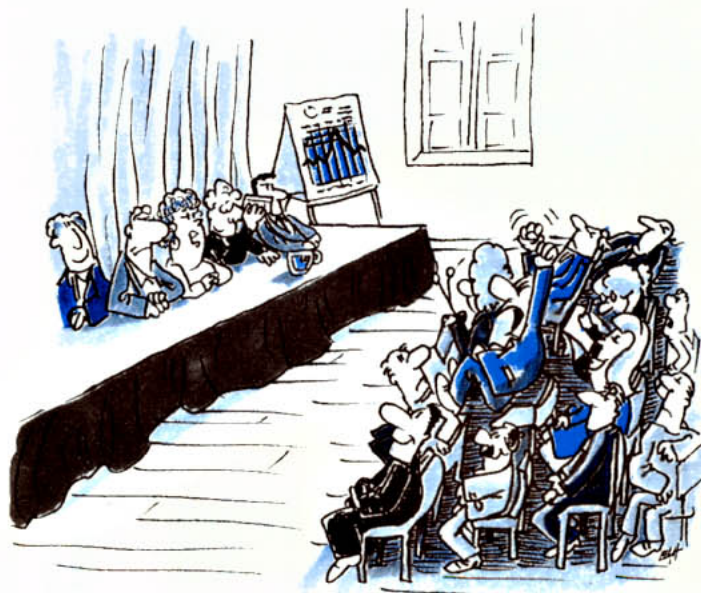
Créée en 1964 pour une durée de 30 ans, la SAIC Le Chesnay-Trianon arrive à son terme en 1994.

Avant cette date, il y aura lieu de se prononcer sur sa prorogation ou sa dissolution.

Dans cet esprit, un groupe de travail étudie

depuis plusieurs années les solutions les mieux adaptées à la poursuite de la gestion de Parly 2. Afin d'éclairer les Parlysiens, nous publions dans ce numéro une information détaillée sur ce dossier capital.

En pages 2 et 3.



ASSEMBLEES GENERALES 1992
LE 4 JUIN 1992

AU PALAIS DES CONGRES DE VERSAILLES A 20 H 30

AVENIR DE PARLY 2

La Copropriété de Parly 2 contrôle l'activité de son Syndic grâce à ses conseils – principal et secondaires.

A l'origine, la SAIC Le Chesnay-Trianon, créée en 1964 pour une durée de 30 ans, a dû acquérir

les terrains, construire et gérer Parly 2.

Depuis 1981, elle exerce la fonction de Syndic à titre bénévole afin de bénéficier de la transparence fiscale.

En 1993, nous déciderons de son maintien ou de sa dissolution.

Depuis deux ans, la Commission "Avenir de Parly 2", mandatée par le Conseil Principal, étudie les modes de gestion propres aux grands ensembles. Elle en a analysé quatre et a constitué pour chacune un groupe de travail.

– Les formules "Syndic coopératif" et "Aful" imposent un vote unanime des copropriétaires pour l'adoption de leurs statuts, ce qui est pratiquement impossible à Parly 2.

– Le Syndic professionnel constitue une alternative qui entraînerait une



SYNDICAT COOPERATIF DE COPROPRIETE

Aux "Grandes Terres" à Marly-le-Roi, le Président du Conseil Principal assure bénévolement la gestion, assisté par une structure administrative. Il est juridiquement responsable.

Formule d'auto-administration dans le cadre de la loi de 1965, le Syndicat Coopératif voit disparaître la fonction de contrôle de gestion puisque celle-ci est confiée aux élus de la Copropriété.

Pourrions-nous à Parly 2 engager les Présidents des 36 Conseils Secondaires à assumer la gestion et la responsabilité juridique de leur Résidence ? En dernier lieu, il faut en Assemblée Générale, l'unanimité pour adopter le statut de Syndicat coopératif.

ASSOCIATION FONCIERE URBAINE

A l'origine, cette association issue de la loi de 1865, avait pour objet l'organisation de la propriété collective. La gestion est assurée par le Conseil des Syndicats qui représente chaque

copropriété (à Parly 2 chaque Syndicat Secondaire) et dispose de la totalité des voix.

Le Président est un copropriétaire comme au "Domaine de Rocquencourt" ou un Syndic de



PEUGEOT 106
LA SURPRISE DE TAILLE

Le Chesnay
Automobiles



36-38, rue de Moxouris, 78150 LE CHESNAY PARLY II ☎ 39.54.52.76
SERVICE RAPIDE : 2, avenue du Chesnay. R.N. 307, 78150 LE CHESNAY ☎ 39.54.15.12

votre concessionnaire PEUGEOT TALBOT



augmentation des charges compensée en partie par des placements de trésorerie.

Si elle était retenue, des dispositions de sécurité en cas de défaillance seraient à rechercher.

- Il est également possible et en fait souhaitable de

proroger l'existence de la SAIC - Le Chesnay-Trianon avec le même objet "Gestion de l'ensemble immobilier" tout en conduisant une réflexion au sein du Conseil Principal en vue d'élaborer une structure plus moderne et plus performante.



LIBRE (A.F.U.L.)

Copropriété - voire un professionnel extérieur à la copropriété "secondaire" gérée par lui.

Il est nécessaire d'obtenir là encore l'unanimité des copropriétaires pour créer une A.F.U.L.



SAIC LE CHESNAY-TRIANON

C'est notre Syndic actuel à Parly 2. Son originalité première est l'exercice bénévole de la fonction.

La loi lui reconnaît toute compétence. Il n'y a pas de fonds de roulement. La trésorerie n'est pas transférée sur un compte extérieur comme le ferait un Syndic Professionnel.

La Copropriété vit sous un régime de transparence fiscale et il n'est procédé à aucune opération à caractère commercial.

Le Président Directeur Général de la SAIC Le Chesnay-Trianon est soumis au contrôle du Syndicat Principal mais assume la responsabilité juridique avec son Conseil d'Administration assimilé à un Syndic Professionnel, par conséquent soumis aux Assemblées Générales.

Cette forme d'auto-administration a largement démontré son efficacité.



SYNDIC PROFESSIONNEL

C'est la formule de gestion la plus répandue dans les copropriétés traditionnelles.

De grands ensembles comme Grigny et Versailles Grand-Siècle y ont recours, cette dernière copropriété ayant trouvé son équilibre au troisième essai.

La taille exceptionnelle de Parly 2 n'a suscité à ce jour aucune candidature spontanée. Il est tout à fait envisageable d'utiliser les services d'un Syndic professionnel. Mais il y aurait aussi perte de transparence fiscale que ne compenseraient pas les placements de trésorerie.

De plus un Syndic Professionnel peut se démettre à tout moment et il y a risque de multiplier les gestionnaires au sein des Conseils Secondaires ce qui constituerait une rupture avec l'unité que nous connaissons à Parly 2.

Rappelons enfin qu'un Syndic Professionnel est désigné pour 3 ans maximum en Assemblée Générale et qu'actuellement les pressentis souhaiteraient un premier mandat d'une année.



PARLY 2 :

Malgré les descriptions publiées, les explications, les schémas, les organigrammes, beaucoup ont du mal à se retrouver dans l'organisation de la copropriété de Parly 2. Pourtant, malgré cette complexité apparente, la structure repose sur un principe simple :

toutes les entités de l'organisation sont l'émanation directe des copropriétaires eux-mêmes.

C'est la force et l'originalité de ce système de ne faire appel à aucune entité extérieure, les parlysiens fonctionnent entre eux et se gèrent eux-mêmes.

C'est pour mieux illustrer cette caractéristique que vous est proposée une nouvelle présentation de votre organisation, construite à partir de vous, membres de la copropriété de Parly 2.

Entre tous les constituants de cet ensemble homogène, une trans-

parence, une convivialité, une conscience collective solide.

Bien sûr, comme dans toutes les structures opérationnelles en mouvement, il reste des imperfections à supprimer, des insuffisances à combler, des améliorations à apporter. Nul doute que toutes

SCHEMA 1 = POUR TOUS...



VOUS ÊTES

– soit Copropriétaire, c'est-à-dire Propriétaire au sens traditionnel
– soit actionnaire c'est-à-dire Propriétaire d'actions de la SAIC Le Chesnay-Trianon qui représentent votre appartement.



VOUS êtes dans les deux cas membre de la copropriété de Parly 2



VOTRE part de la copropriété comprend

1) Votre partie privative : appartement, cave, parking...

2) Votre part des parties communes de votre résidence attachée à vos lots

3) Votre part des parties communes à l'ensemble de Parly 2 attachée à votre lot (chaufferie,

tennis, piscine, église, centre culturel...)



VOUS faites ainsi partie

- D'un Syndicat Secondaire de copropriété pour les parties communes de votre résidence (voir 2 ci-dessus)

- D'un Syndicat Principal de copropriété pour les parties communes à l'ensemble de Parly 2 (voir 3 ci-dessus).



VOS Syndicats, secondaires et principal, se réunissent une fois par an en assemblée générale pour que vous votiez toutes les décisions nécessaires à la gestion de la copropriété.

Un Syndicat de copropriété n'existe concrètement que le jour de l'assemblée générale.

Le reste du temps il est représenté par le Syndic.



VOUS éliez donc pour 3 ans, lors des assemblées générales :

- Votre Conseil Syndical Secondaire pour gérer les parties communes de la Résidence

- Votre Conseil Syndical Principal pour gérer les parties communes à l'ensemble de Parly 2

- Vos Représentants permanents pour contrô-

ler le Syndic d'une Assemblée Générale à l'autre. Ce sont comme vous des copropriétaires qui acceptent bénévolement de travailler dans votre intérêt.



VOS représentants sont :

– Un délégué de votre Résidence qui sera l'un des 37 membres (un par Résidence) du Conseil Principal destiné à contrôler le Syndic Principal dans sa gestion des parties communes à l'ensemble de Parly 2.

SCHEMA 2 = POUR LES ACTIO



VOUS êtes assimilé à un copropriétaire traditionnel en droits et en obligations (Voir schéma 1)

MAIS



VOUS êtes aussi actionnaire de la SAIC Le

Chesnay-Trianon comme 6 000 autres propriétaires à Parly 2.



VOUS éliez parmi vous en Assemblée Générale ordinaire de la société (ne pas confondre avec les assemblées de copropriété tenues le même jour) les



BANQUE PARISIENNE DE CREDIT

DANS UNE BANQUE MOYENNE
LES CLIENTS SONT PLUS
GRANDS



Agence PARLY 2 - Centre Commercial PARLY 2 - 78150 LE CHESNAY - Tél. : 39.54.20.38

seront traitées les unes après les autres, dans l'ordre et la cohérence, et comme toujours à Parly 2 avec une recherche de meilleur rapport qualité/prix, de manière à ce que l'organisation de Parly 2, originale et forte, soit aussi celle de la performance.

Jean-Pierre BARRERE

– Les membres de votre Conseil Secondaire de Résidence qui contrôle le Syndic Secondaire dans sa gestion des parties communes de votre Résidence.



VOTRE Syndic est :

– La SAIC Le Chesnay-Trianon, société dont vous possédez des actions si vous avez à Parly 2 le statut d'actionnaire.

(Voir Schéma 2 "Actionnaires")

NAIRES

membres du conseil d'administration de votre société : ce sont des copropriétaires comme vous.



VOTRE conseil d'administration élit son président – le PDG de la SAIC Le Chesnay-Trianon – et dirige avec lui la société dans un objectif unique : gérer la copropriété en étant le syndic des syndicats principal et secondaires.



VOTRE société est un syndic bénévole, c'est-à-dire qu'elle ne fait aucun profit.



VOUS êtes donc en même temps copropriétaire et actionnaire du syndic.

LE NOUVEAU BUREAU DU CONSEIL SYNDICAL PRINCIPAL

Le 15 janvier 1992, il a été procédé au renouvellement du bureau qui se trouve ainsi constitué :

Président :

Michel PRADAUD

Vice-Présidents :

Jean-François PEUMERY
Gérard YOU

Secrétaire Général :

Jean-Claude BUFFET

Secrétaire Général Adjoint :

André BERTIN

Trésorier :

Jacques VIALLA

Membres :

Albert REISS
Louis SAUVEE
Michel TEXIER

Président d'Honneur :

Jean-Pierre BARRERE

Coordination auprès des Commissions :

Charges/Finances

Gérard YOU
Jacques VIALLA

Information/Communication

Jean-François PEUMERY
Louis SAUVEE

Modernisation, Technique et Chauffage

Michel TEXIER
Michel PRADAUD

Qualité de la Vie

Albert REISS

Avenir de Parly 2

Jean-Claude BUFFET

LES PRESIDENTS DES CONSEILS SYNDICAUX SECONDAIRES

ST-HONORE

Mme SZYBOWICZ

LOUVRE

M. PEUMERY

BRETEUIL

M. CASTAGNEDE

CONCORDE

M. GAMBRELLE

OPERA

M. TAUZIAC

ETOILE

M. de BREMOND D'ARS

ODEON

M. MERELLI

GEORGES V

M. LOYER

CHAILLOT

M. GARDET

BAGATELLE

M. RIMSKY KORSAKOFF

SOLFERINO

M. YOU

TUILERIES

M. DOUAY

ST-MICHEL

M. FLEURIDAS

SAINT-JAMES

M. POIRIER

MAILLOT

M. REISS

MONCEAU

M. JALLOT

ORSAY

M. THIRION

IENA

M. BOURGUIGNAT

RANELAGH

M. DEGUILHEM

RIVOLI

Mme SIMUNEK

SAINT-AUGUSTIN

M. LEFEBVRE

AUTEUIL

M. BERTIN

LONGCHAMP

M. PRADAUD

TROCADERO

M. SEBASTIEN

DAUPHINE

M. ARMANGE

PRE-CATALAN

M. DUPUIS

PASSY

M. STEIB

ST-CLOUD

M. SAUVEE

GABRIEL

M. LAGADEC

PALAIS ROYAL

M. VIALLA

ORANGERIE

Mme HENRY

FOCH

M. LEJEAL

VARENNE

M. LEBEFAUDE

ST-GERMAIN-DES-P.

Mme SUET

LA MUETTE

Mme DETOURBET

NEUILLY

M. TEXIER

ASSEMBLEE GENERALE DE LA COPROPRIETE

9 résolutions approuvées en 1991 seront soumises à ratification.

6 nouvelles résolutions seront soumises au vote du Syndicat principal :

- Maintien du compte bancaire unique
- Approbation des comptes de l'année 1991 - Quitus au Syndic
- Approbation du budget prévisionnel de l'année 1993
- Approbation de la nouvelle répartition des charges, suite à la subdivision du lot n°40
- Lutte contre le bruit (résolution présentée à la demande de M. Robillard)
- Réfection de l'étanchéité du toit terrasse du Centre Culturel.

Le 4 juin à 20 h 30 au Palais des Congrès de Versailles

Horaires d'émargement :
de 16 h 30 à 20 h 30 pour l'Assemblée Générale de la Copropriété
de 16 h 30 à 21 h 30 pour l'Assemblée Générale de la SAIC Le Chesnay-Trianon.

ASSEMBLEES GENERALES DE LA SAIC LE CHESNAY-TRIANON

Les ordres du jour sont les suivants :

- A/ Assemblée Générale Ordinaire**
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des comptes de l'exercice 1991, du rapport du Commissaire aux comptes, quitus au Conseil d'Administration
 - Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes
 - Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant
 - Pouvoir pour effectuer tous dépôts et formalités prévus par la loi.
- B/ Assemblée Générale Extraordinaire**
- Autorisation de mise en vente publique d'action (première présentation).

Jean-Claude BUFFET

D'UN BUDGET A L'AUTRE

Deux résolutions concernant les charges, (approbation des comptes 1991 et budget 1993), seront présentées.

APPROBATION DES COMPTES 1991

L'écart entre le réalisé 1991 et le budget 1991 est de -

1,09%, soit un solde positif de 415 KF. Cet écart concerne 5 postes (2 positifs et 3 négatifs).

Postes à écart positif :

- a) le poste **chauffage** représente une économie de 4,52%
- b) le poste **Animation** représente une économie de 218

KF due au transfert de la Lettre de Parly 2 à l'Association Animation de Parly 2.

Postes à écart négatif :

- a) le poste **Frais d'Assemblées** : Le réalisé 1991 atteint 459 KF pour un budget de 303 dû à l'envoi de procès-verbaux suite à un vote négatif pour la

9^{ème} résolution

b) le poste **Réchauffement eau** :

Nous constatons un dépassement de 6,9% consécutif à l'augmentation de la consommation (+ 5,16%)

c) le poste **Espaces verts** : Un réalisé 1991 de 187 KF pour un budget de 122 KF.

BUDGET 1993

Le montant du budget 1993 proposé à l'Assemblée Générale s'élève à 42.197 KF. Deux postes sont en augmentation sensible par rapport au budget 1992 :

A/ Le poste CHAUFFAGE d'un montant de 12.660 KF pour 11.600 KF au budget de 1992 et 12.385 KF de réalisé en 1991 pour tenir compte d'une prévisible augmentation du coût de l'énergie.

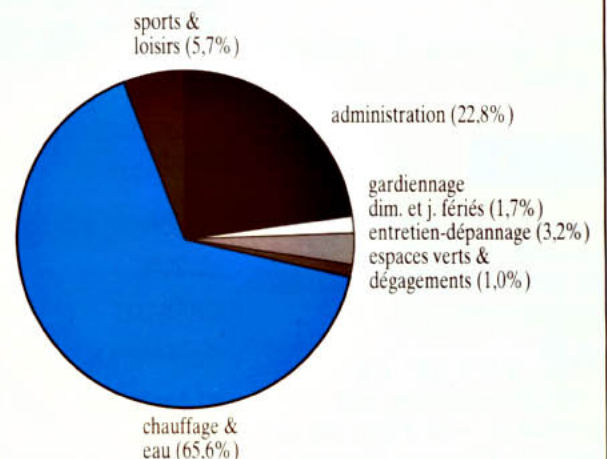
B/ Les Frais de Syndic atteignent 8.128 KF pour 7.305 KF au budget 1992 et 7.119 KF de réalisé en 1991.

La différence porte essentiellement sur la modification des programmes informatiques et l'amélioration de la présentation des comptes pour 200 KF et l'accélération de la politique engagée depuis plusieurs années pour moderniser les équipements informatiques (micro-ordinateur et progiciels) pour 150 KF.

Le budget 1993 : 42.197 KF est en augmentation de 7,35% sur le budget 1992 et de 12,05% sur le réalisé 1991 (2 ans).

Ce budget a été approuvé par le Conseil Principal à l'unanimité.

Gérard YOU



BUDGET DU SYNDICAT PRINCIPAL 1993 (en milliers de francs)

	REALISE 1990	BUDGET 1991	REALISE I 1991	VARIAT. IR91/R90	VARIAT. IR91/B91	BUDGET 1992	BUDGET 1993	VARIAT. IB93/B92	VARIAT. B93/R91
ADMINISTRATION	8.612	8.360	8.366	0.07	-2.86	8.664	9.628	11.13	15.08
GARDIENNAGE DIM. & JOURS FER.	578	607	686	13.01	18.69	615	705	14.63	2.77
ENTRETIEN (Service dépannage)	996	1.034	1.199	15.96	20.38	1.225	1.357	10.78	13.18
CHAUFFAGE & EAU	21.882	24.949	24.742	-0.83	13.07	25.819	27.695	7.27	11.94
ESPACES VERTS & DEGAGEMENTS	393	371	366	-1.35	-6.87	464	406	-12.50	10.93
SPORTS ET LOISIRS	2.442	2.753	2.300	-16.45	-5.81	2.522	2.406	-4.60	4.61
TOTAL BUDGET	34.903	38.074	37.659	-1,09	7,90	39.309	42.197	7,35	12,05

DE NOUVELLES ANIMATIONS ?

Après l'initiative de Monsieur Basso-Bert pour le golf*, Madame de Jerphanion proposait récemment la création d'un club de théâtre. Son premier appel paraît aujourd'hui et il faut souhaiter que

vous soyez nombreux à y répondre. Alors pourquoi pas vous ? Si vous avez une occupation, un hobby qui pourrait vous rapprocher d'autres parlysiens, qu'il s'agisse d'un sport, de la chasse, de l'œnologie... pourquoi ne pas nous

contacter et créer un groupe où vous retrouverez ceux qui ont la même passion que vous ? Téléphonez-nous ou écrivez-nous. * Section golf : contacter J. Basso-Bert et S. Steib (39.55.83.71)

TOURNOI DOUBLE MIXTE ET MESSIEURS

Amateurs de tennis, reprenez le **21 juin 1992** pour le prochain tournoi "surprise". Vous pouvez vous inscrire à partir du 1^{er} juin 1992 en téléphonant au 39.55.75.82, Mme STEIB vous donnera toutes les précisions. Participez nombreux à notre grande fête du tennis de Parly 2. Pour les nouveaux Parlysiens, c'est l'occasion de rencontrer d'autres joueurs de tennis. Cette fête concerne les joueuses et les joueurs de Parly 2. L'Association pour l'Animation de Parly 2 pense aussi aux jeunes Parlysiens et organise un tournoi pour eux à la rentrée. Les dates seront communiquées prochainement.

D'UN SQUARE A L'AUTRE

A la suite de procédures engagées par un couple de copropriétaires de la Résidence Passy, un arrêt de la Cour d'Appel de Versailles de janvier dernier a entraîné l'annulation des Assemblées Générales de cette résidence depuis 1988. N'ayant plus de Syndic, ni de Conseil Syndical, un Administrateur judiciaire désigné par le Tribunal a convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire le 31 mars dernier. Avec une participation record de plus de 80 %, les copropriétaires ont confirmé par

PASSY

leur vote les résolutions présentées depuis 4 ans, réélu massivement leur Conseil Syndical, approuvé la gestion du Syndic et de plus mandaté celui-ci afin de se pourvoir en cassation. Le même couple a aussi engagé une action à l'encontre de l'ensemble de la Copropriété en ce qui concerne l'Assemblée Générale du Syndic Principal de Juin 91. Le coût de ces actions est important. Les divergences de vue doivent-elles nécessairement déboucher sur une procédure ?

BIENTOT UN CLUB DE THEATRE AMATEUR A PARLY 2

Voulez-vous être acteur dans une pièce, ou même deux, de préférence drôle, un Feydeau par exemple, que nous présenterons chaque année ?... Ou bien participer à l'élaboration des décors, à la fabrication des costumes ?... Ou bien encore vous occuper de la régie, de l'illustration sonore, des éclairages, de la promotion de ce spectacle... qui se voudra un travail de qualité et non pas du "patronage" ? Alors, prenez contact le plus rapidement possible avec Nicole de Jerphanion au 39.55.42.70 à partir de 19 h.

CLUB

Mardi 2 juin
Dîner-croisière sur la Seine
Renseignements et inscriptions au CLUB ARS 39.54.43.47
Samedi 20 juin
Après un après-midi "Audition-Danse" réservé aux parents d'élèves,
Spectacle ouvert à tous au théâtre Nouvelle France à 21 h
Réservations à partir du 9 juin au CLUB ARS 39.54.43.47



LES PARLYSIENS ONT LA PAROLE

J'ai trouvé dans ma boîte à lettres la surprenante circulaire que M. Marchesseau a cru devoir adresser à l'ensemble des copropriétaires de Parly 2. Le paragraphe consacré au coût de "La Lettre de Parly 2" a néanmoins retenu mon attention. Ce dernier s'élèverait à 25 francs par an ? Je vous serais obligé de bien vouloir me donner des précisions sur le prix de revient réel de "La Lettre de Parly 2", ou mieux de les faire paraître dans sa prochaine édition. J'en profite pour féliciter les rédacteurs de "La Lettre de Parly 2" et les remercier pour le temps qu'ils lui consacrent bénévolement depuis de nombreuses années pour certains d'entre-eux.

M.G. (Trocadéro)

Lors du lancement, chaque numéro de la Lettre de Parly 2 coûtait 2,05 F par copropriétaire et par numéro et non 25 F. En 1991, le coût de la Lettre de Parly 2 s'est élevé globalement à 195 000 F dont 25 000 F seulement à la charge des copropriétaires, du fait de l'introduction de la publicité. Cela représente 1,10 F par copropriétaire et par numéro. Il en sera de même en 1992.

DES ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉNERGIE TECHNIQUE POUR LE CHAUFFAGE URBAIN OU LES BESOINS INDUSTRIELS
• GESTION TECHNIQUE ET THERMIQUE D'IMMEUBLES :

Chauffage et climatisation, conditionnement d'air, installations électriques HT et BT, ascenseurs et appareils élévateurs, groupes électrogènes, automatismes et systèmes, prestations tout corps d'état, géothermie.

AGENCE RÉGION PARIS-SUD
381, av. du Général de Gaulle
92140 Clamart
Tél. 46 32 21 21

AGENCE ILE-DE-FRANCE
Carrefour du Tapis-Vert
92365 Meudon-la-Forêt Cédex
Tél. : (1) 46.31.09.24



Siège social

AGENCE PARIS
7, boulevard Ney 75018 Paris
Tél. (1) 42 38 81 12

AGENCE RÉGION PARIS NORD
1, rue Ambroise Croizat - Zone industrielle
95100 Agenteuil
Tél. (1) 39 82 09 62

46, rue Letort - 78883 PARIS Cédex 18 - Tél. (1) 49 25 45 00 - Télex 290 669 F - Télécopie (1) 49 25 45 45

PARLY EVASION



VISITES de PARIS

Avec M. Badie, conférencier
Mercredi 3 juin - l'ancien village de Charone (Bis)
Lundi 15 juin - Les moulins de Montmartre

RETENEZ LA DATE DU MARDI 16 JUIN

Vous êtes conviés à 21 h à la réunion annuelle de PARLY EVASION afin de participer à l'élaboration des projets et du calendrier 1993. Salle de réunion de l'Association pour l'Animation de PARLY 2, Centre Commercial.

Réponse souhaitée avant le 2 juin - Tel 39.55.83.71 ou par courrier - Local Postal 376 - 78158 LE CHESNAY Cedex.

39 55 83 71

BALI OU LES JARDINS DE L'AME...

Les Parlysiens qui rentrent de Bali pourront en parler longuement à ceux qui les rencontreront et expliquer avec quelle profondeur ils ressentent et perçoivent le pays qu'ils ont visité.

Car c'est la caractéristique des voyages PARLY EVASION que de permettre cette connaissance approfondie.

C'est tout l'intérêt d'une formule qui consiste à ajouter une dimension aux voyages habituels préparés par les professionnels du tourisme.

Et que de différences !

Réunions de présentation et de préparation pour les groupes qui se forment en vue d'un voyage... accompagnement dès le départ par ceux qui ont préparé le voyage... attention permanente de ces accompagnateurs qui sont là en amis et voisins plus qu'en mission, tout en étant des professionnels expérimentés... accueil sur place renforcé par les relations

personnelles de l'équipe de PARLY EVASION... excursions ou initiatives supplémentaires proposées sur place en fonction des goûts de chacun... événements auxquels on ne peut accéder que par amitié ou relation, tel à BALI, ce dîner au Palais du Prince OKA, Chef du Protocole de l'île, groupes homogènes malgré les différences d'âges ou de professions car lorsque l'on habite à PARLY 2 ou dans les environs on a toujours à échanger ou à se dire...

Il faut souhaiter que beaucoup de Parlysiens bénéficient à l'avenir de ces possibilités qui leur sont offertes, en participant aux voyages préparés par l'équipe de PARLY EVASION. Il faut souhaiter qu'ils puissent ainsi savoir un jour que BALI, plus qu'une île touristique qui fait rêver... c'est surtout le Jardin de l'Ame...

Jean-Pierre BARRERE

URGENT

**TOUS LES PROGRAMMES
DETAILLES SONT A VOTRE DISPOSITION,**
réclamez-les rapidement, PARLY EVASION - Local postal 376
78158 LE CHESNAY ou par téléphone au **39.55.83.71**

CALENDRIER DES VOYAGES AUTOMNE 1992

Samedi 26 septembre :

HONFLEUR - ETRETAT

Une journée en autocar de grand tourisme

Du samedi 3 au lundi 12 octobre :

SUR LES TRACES DE L'EMPIRE AUSTRO-HONGROIS

Un parcours musico-historique.

Prix par personne : 11.800 F.

Samedi 17 octobre :

LA BOURGOGNE AU FIL DE L'EAU

Voyage de fin d'année :

UNE SEMAINE A PEKIN

Environ : 8.500 F.

La Lettre de Parly 2

Ont participé à la réalisation de ce numéro : J.P. Barrère, A. Bertin, P. Boulenger, J.C. Buffet, J. Gran-gerot, G. Mercier, J.F. Peumery, C. Pitrou, C. Yollant, G. You.
M. Pradaud, Président du Conseil Principal.
J.F. Peumery, Vice Président du Conseil Principal chargé de l'information et de la communication.
Bulletin d'information de l'Association pour l'Animation de Parly 2. Local postal 376 - 78158 LE CHESNAY CEDEX.
Directeur de la publication : J.P. Barrère.
Photo : C. Daumene.
Création, maquette, réalisation : EPSILON, 39.51.53.52.
Mise sous pli : ARTS et BOIS, 39.54.70.77

AXA ASSURANCES

Lorsque vous avez rédigé votre feuille de déclaration de revenus, vous avez peut-être regretté de ne pas avoir profité de toutes les possibilités de réduction d'impôts, et pourtant, elles sont réelles, tout particulièrement dans le cadre de l'Assurance Vie.

Exemple : lorsque vous épargnez pendant 8 ans, vous êtes exonérés des droits de succession et vous êtes exonérés d'impôts sur les plus-values. Vous avez besoin d'informations précises, outre la lecture de journaux spécialisés et les conseils de vos amis. C'est la raison pour laquelle vous devez obtenir l'avis d'un spécialiste.

Il vous conseillera bien sûr un placement à forte rentabilité (solution AXA Assurances : 9,25% net en 91) qui vous permettra de verser ce que vous voudrez, quand vous le voudrez dans des conditions optimales de sécurité, sans oublier votre souhait de pouvoir disposer de votre argent sans être pénalisé. Alors, permettez-moi un conseil : allez voir l'Agent AXA Assurances le plus proche de votre domicile. Ils sont 10 sur Le Chesnay et Versailles, prêts à vous consacrer leur temps et leurs compétences.

[Communiqué]